

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs; je désire d'abord féliciter l'honorable sénateur de l'Acadie (l'honorable M. Poirier) et l'honorable sénateur de Richmond-Ouest et Cap-Breton (l'honorable M. Macdonald) des discours intéressants qu'ils ont prononcés hier. L'honorable sénateur de l'Acadie est un solide pilier de cette Chambre depuis 1885. Sa perpétuelle jeunesse fait notre admiration et nous souhaitons qu'il en soit ainsi pendant de longues années encore. Maître de la langue française, il a fait un discours admirable en excellent français, ce qui ne nous surprend pas, et nous espérons qu'il demeurera longtemps encore aussi actif parmi nous.

Quant à l'honorable sénateur de Richmond-Ouest et Cap-Breton (l'honorable M. Macdonald) qui jouit de l'air révigérant de l'Atlantique, je lui souhaite de marcher sur les traces de notre honorable ami de l'Acadie (l'honorable M. Poirier) et de devenir l'un des piliers de cette Chambre.

Un sénateur nouveau qui nous vient de Montréal (l'honorable M. Rainville) a nouvellement pris place parmi nous. Au nom de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, je lui souhaite la bienvenue avec d'autant plus de plaisir qu'il a fait sa cléricature à mon bureau, et je crois pouvoir dire qu'en plus d'y avoir appris le droit, il a aussi appris à organiser et gagner des élections.

Honorables sénateurs, nous nous sommes réunis de bonne heure cet automne afin de discuter les accords commerciaux qui nous ont été soumis hier soir. Inutile pour moi de dire quelle a été la politique du parti libéral en matière de législation tarifaire. Nous avons toujours été en faveur d'un tarif modéré, parce que nous avons cru que c'était là un moyen d'aider à réduire le coût de la vie dans notre pays. Le libéralisme en matière économique développe le commerce avec l'étranger, et, en provoquant l'émulation chez nous, réduit le coût de la vie; et bien que je n'aie pas encore fait une étude approfondie des accords commerciaux qui nous sont maintenant soumis, je les approuve de tout cœur en ce qu'ils tendent à atteindre ce but. J'ai dit que la modération en matière de tarif a toujours été le but visé par la politique libérale. En effet, la préférence accordée à la Grande-Bretagne par le gouvernement Laurier-Fielding avait pour objet principal de mettre à exécution le programme du parti libéral, tel qu'arrêté à la Conférence de 1893. La réduction alors accordée aux marchandises britanniques contribua, non seulement à en faire baisser le prix au bénéfice du consommateur canadien, mais en même temps contribua à faire baisser le prix des marchandises qui nous venaient d'ailleurs, parce qu'à moins que le

Le très hon. M. GRAHAM.

prix de ces marchandises n'eût été réduit convenablement, il leur était impossible de susciter de la concurrence sur nos marchés. Nous ne pouvions pas alors songer à demander à la Grande-Bretagne de nous accorder un tarif préférentiel, parce que, pendant plusieurs années, la Grande-Bretagne a maintenu une politique d'importation libre, de sorte que nos exportations y entraient en franchise. A toutes les Conférences impériales subséquentes, cependant, la position prise par le Canada a toujours été que, si jamais la Grande-Bretagne changeait sa politique tarifaire, nous aurions droit à une préférence sur son marché.

Lors de la Conférence de 1902, M. Joseph Chamberlain appuya sur les avantages que les Dominions retireraient d'une légère augmentation de la préférence accordée à la Grande-Bretagne, ce à quoi M. Fielding répondit que le Canada serait disposé à faire mieux, si toutefois la Grande-Bretagne accordait une préférence réciproque. Nous savons tous que, durant la guerre sud-africaine, le chancelier de l'Echiquier imposa un droit douanier d'un schilling le quart de quintal sur le blé et la farine. Lors de la Conférence de 1902, sir Wilfrid Laurier demanda que ce droit de douane fût maintenu et qu'il s'appliquât aussi à d'autres produits agricoles, et il déclara qu'à ces conditions le Canada serait disposé à augmenter sa préférence à la Grande-Bretagne. Non seulement refusa-t-on l'extension de l'impôt demandée, mais la Conférence était à peine terminée que le droit d'un schilling fut aboli.

En 1902, M. Joseph Chamberlain commençait sa campagne en faveur d'un commerce équitable, c'est-à-dire l'imposition d'un droit douanier qui protégerait le marché britannique, et en même temps accorderait une préférence aux Dominions. Ce fut la question en controverse au cours des élections de 1906. La réponse des électeurs fut nettement négative. A la lecture des rapports des Conférences subséquentes, on se rendit compte que cette question de préférence fut soulevée chaque fois que les représentants des Dominions et de la Grande-Bretagne se réunirent. Puis vint la guerre de 1914. La situation a semblé vouloir changer en faveur des Dominions. La Conférence de 1923 fit naître un rayon d'espérance et l'on crut que la Grande-Bretagne accorderait une préférence aux Dominions. M. Baldwin était disposé à étendre l'application des droits McKenna. Le premier ministre de l'époque, le très honorable Mackenzie King, mon très honorable ami qui siège à ma gauche (le très honorable M. Graham) et sir Lomer Gouin furent nos représentants à cette Conférence. L'attitude qu'ils prirent est attestée dans la correspondance publiée par ordre du Parlement en